

**RAPPORT** ———  
**D'ACTIVITÉ**

Une année de transition !



# SOMMAIRE

1	Introduction	page 1
2	Les missions/actions du GEPH	page 3
3	Antenne Poitou-Charentes	page 4
4	Antenne Limousin-Dordogne	page 8
5	Antenne Auvergne et Loire	page 12
6	Les partenariats 2024	page 14
4	Les perspectives 2025	page 15



# INTRODUCTION

L'année 2024 a marqué un tournant majeur pour notre association avec le renouvellement des appels d'offres AS (Appuis Spécifiques), remplaçant l'ancien marché PAS (Prestation d'Appui Spécifique) et PAC (Prestation d'Analyse de Capacités).

Nous avons remporté l'intégralité des lots pour lesquels nous avons candidaté, tout en élargissant notre périmètre d'intervention avec l'obtention de deux nouveaux lots : l'un couvrant la région ex-Auvergne et le département de la Loire, et l'autre en Poitou-Charentes, spécifiquement dédié au « *handicap visuel* », selon la terminologie de l'AGEFIPH.

Cette expansion nous permet désormais d'intervenir dans 8 départements pour la typologie du « *handicap visuel* », et dans 13 départements (8 départements initiaux complétés par 5 nouveaux) pour le « *handicap moteur et les maladies chroniques invalidantes* ». Ce développement témoigne de la reconnaissance de notre expertise et de notre engagement à accompagner efficacement les bénéficiaires concernés.

Cependant, cette année a également été marquée par des événements majeurs. D'une part, la nouvelle doctrine de comptabilisation des prestations, passant d'un système de forfait par prestation à un décompte par tranches de 15 minutes, a nécessité une adaptation importante de la part de nos équipes. D'autre part, la mise en place d'une nouvelle interface mise en place par l'AGEFIPH pour la saisie des heures validées a considérablement compliqué notre fonctionnement. Les équipes ont rencontré des difficultés à se familiariser avec cet outil, aggravées par des bugs récurrents ralentissant le processus de saisie et de validation des heures de travail.

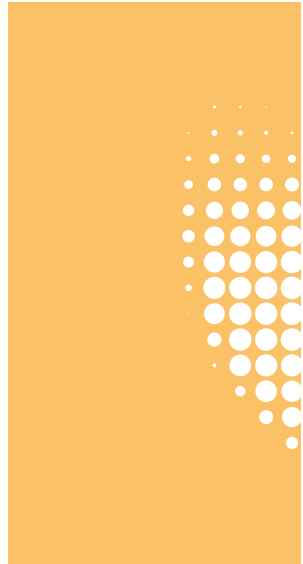


# INTRODUCTION

Enfin, la gestion des ressources humaines a été mise à rude épreuve par une instabilité marquée des effectifs, avec quatre départs enregistrés au cours de l'année et une embauche. Malgré ces difficultés, notre équipe qui, en fin d'année 2024, se compose de :

- **2 secrétaires à temps pleins pour les 3 antennes,**
- **1 Conseiller Technique (CT) à temps plein pour l'antenne Auvergne & Loire,**
- **4 Conseillers Techniques (CT) à temps plein pour l'antenne Limousin & Dordogne,**
- **7 Conseillers Techniques (CT) à temps plein pour l'antenne Poitou-Charentes.**

Bien que l'année 2024 ait été difficile, notre association a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation.



# LES MISSIONS/ACTIONS DU SAIME GEPH



Les AS (Appuis Spécifiques) « *Handicap Moteur & Maladies Chronique Invalidantes* » et « *Handicap Visuel* » offrent un soutien expert aux conseillers à l'emploi des missions locales, des France Travail et des Cap Emplois. Ils fournissent les outils nécessaires pour identifier précisément les conséquences des déficiences quant au projet professionnel de chaque personne et permettent d'y remédier techniquement.

Les nouveaux modules AS se déclinent en :

- Un module « **Analyse de situation** » : (adapter l'accompagnement du service public de l'emploi en dehors du projet professionnel),
- Un module « **Analyse des capacités** » qui remplace la PAC,
- Un module « **Évaluation approfondie avec préconisations** »
- Un module « **Conseils et appui à la mise en œuvre en situation, de formation, dans l'emploi et vers l'emploi.** »

Ces prestations sont mobilisées exclusivement par prescription du conseiller à l'emploi référent de parcours (conseiller à l'emploi Cap emploi, France Travail ou Mission Locale, médecin de prévention, FIPHFP). Elles concernent toute personne en situation de handicap, employeur ou organisme de formation.

En appui au travail d'accompagnement du conseiller à l'emploi, notre service apporte son expertise quant aux potentialités et aux degrés d'autonomie de la personne atteinte de déficiences ainsi que relativement aux modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer.

Notre intervention peut également être réalisée auprès de l'employeur ou de l'organisme de formation pour des actions de sensibilisation aux situations de handicaps et des conseils.



# ANTENNE DU POITOU- CHARENTES : AS « *HANDICAP MOTEUR* » (HMO & MCI)

Au premier trimestre 2024, nous avons achevé les prestations PAS liées à l'ancien marché.

Dès le nouveau marché (à partir d'avril), et malgré l'implication de l'équipe, les bons de commande prévisionnels pour les Appuis Spécifiques (AS) n'ont pas été atteints. La mise en place de la nouvelle organisation, conjuguée à un démarrage modéré des prescriptions au premier semestre, n'ont pas permis d'atteindre l'ensemble des heures prévues.

En 2024, concernant seulement le nouveau marché, nous avons réalisé 688 prestations d'Appuis Spécifiques (AS) pour **669 personnes, totalisant 3 245 heures et 5 642 activités réalisées.**

En comparaison, en 2023, dans le cadre des Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS), nous avons enregistré 660 prescriptions, validé **7 600 heures et accompagné 645 personnes.**

Le nombre de bénéficiaires a légèrement augmenté en 2024, passant de 645 à **669** personnes par rapport à 2023. Le nombre de prestations a aussi augmenté, avec **688** prestations en 2024 contre 660 en 2023, indiquant une hausse des actions réalisées.

Cependant, le nombre d'heures validé a diminué de manière significative, passant de **7 600 heures en 2023 à 3 245 heures en 2024, représentant une baisse d'environ 57,3%.**

# ANTENNE DU POITOU-CHARENTES : AS « *HANDICAP MOTEUR* » (HMO & MCI)

**Cette baisse s'explique par deux raisons principales** : d'une part, la difficulté à s'approprier ce nouveau paradigme consistant à tracer systématiquement toutes nos activités et à les valider par quart d'heure, et d'autre part, par les caractéristiques intrinsèques des nouveaux marchés.

Cela inclut des modules plus courts en durée avec un changement notable de public accompagné, avec une augmentation des prescriptions en faveur de demandeurs d'emploi et une diminution des situations de maintien dans l'emploi.



”

« Un immense merci à toute l'équipe de Poitiers pour votre soutien précieux tout au long de ma formation. Grâce à vous, j'ai pu persévérer malgré des douleurs intenses au dos. Votre aide a été vraiment appréciée ! »

Madame R., bénéficiaire.



# ANTENNE DU POITOU-CHARENTES : AS « *HANDICAP VISUEL* » (HV)

En 2024, nous avons enregistré **65 Appuis Spécifiques (AS) prescrits**, correspondant à 65 bénéficiaires, pour un total de **675,75 heures d'intervention et 1 220 activités réalisées**.

Malgré l'implication de l'équipe, les objectifs initiaux fixés à travers les bons de commande prévisionnels n'ont pas été atteints. Cette situation s'explique notamment par notre absence d'expérience préalable sur ce nouveau territoire puisque nous c'était notre première année d'intervention.

Nous avons toutefois pu comparer ces résultats avec ceux issus d'autres lots, sur lesquels nous disposons d'une expérience plus ancienne. Cette analyse comparative révèle une tendance similaire en phase de démarrage : montée progressive en charge, complexité organisationnelle initiale, et adaptation des équipes au nouveau cahier des charges.

## **Organisation mise en place et premières limites observées**

Au lancement du marché, nous avons fait le choix de confier l'ensemble des AS HV à une seule conseillère technique, basée à Bordeaux, pour des raisons de gestion des ressources humaines. Ce choix était motivé par plusieurs facteurs :

- La technicité du poste, qui exige un temps de formation et d'appropriation conséquent ;
- La disponibilité d'une conseillère déjà formée, permettant un démarrage rapide de l'activité ;
- La volonté de garantir la qualité des interventions dans un premier temps, en s'appuyant sur une expertise ciblée.

Cependant, cette organisation initiale, couplée à un démarrage progressif des prescriptions, n'a pas permis d'atteindre le volume d'heures prévu pour l'année.

# ANTENNE DU POITOU-CHARENTES : AS « *HANDICAP VISUEL* » (HV)

## Répartition géographique des AS HV

La répartition territoriale des AS montre une certaine hétérogénéité. Si l'ensemble du territoire est couvert, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime concentrent à elles seules près de **60% des interventions**, tandis que la Vienne (86) ne représente que 18,46% des AS prescrits, ce qui interroge quant à l'identification et la couverture des besoins dans ce département. Ces disparités géographiques seront prises en compte dans les ajustements organisationnels à venir.

## Évolution de l'organisation et montée en compétence des équipes

Face à la montée en charge progressive des prescriptions et à une meilleure répartition géographique attendue, nous avons engagé une démarche de professionnalisation de l'ensemble des équipes.

Ainsi, dès l'été 2024, cinq conseillers techniques ont entamé une formation relative à la déficience visuelle afin de développer une polyvalence pour les deux typologies de « *handicap* » : moteur (HMO/MCI) et visuel (HV).

Cette montée en compétence généralisée vise à garantir une meilleure continuité de service, à réduire les délais de réponse et à assurer une couverture équilibrée et équitable du territoire.

Dès la fin de l'année, tous les conseillers techniques, à l'exception d'un seul, sont opérationnels pour les deux types de prestations AS. Cette organisation permet une intervention plus souple, réactive et homogène sur l'ensemble du territoire.

# ANTENNE DU LIMOUSIN, DORDOGNE : AS « *HANDICAP MOTEUR* » (HMO & MCI)

Tout comme dans le Poitou-Charentes, au premier trimestre 2024, nous avons achevé les prestations PAS liées à l'ancien marché.

Néanmoins, notre performance pour le nouveau marché de l'année 2024 a été décevante, avec le non-achèvement des bons de commande. Au cours de cette période, nous avons valide **431 AS prescrites pour 419 personnes, totalisant 2 438 heures et 3 796 activités réalisées.**

A titre de comparaison, en 2023, dans le cadre des PAS : 512 prescriptions pour 7 000 heures, concernant 505 personnes.

Le nombre d'heures validées a fortement diminué, passant de 7 000 heures en 2023 à 2 438 heures en 2024, soit une baisse d'environ 65,2%. Cette baisse significative s'accompagne d'une diminution du nombre de prescriptions (512 en 2023 contre 431 en 2024) et d'un recul du nombre de personnes accompagnées (505 contre 419).

Si le volume d'activité reste soutenu, cette évolution interroge quant aux changements de pratique dans la prescription des Appuis Spécifiques, ainsi que relativement aux conditions de réalisation des prestations. Elle peut également traduire un recentrage sur des accompagnements plus courts.

## **Concentration des prestations**

Les départements Dordogne et Haute-Vienne représentent ensemble près de **86 % du total des Appuis Spécifiques**, ce qui montre une concentration géographique de la demande.

Disparités entre les départements : Les départements Corrèze et Creuse, avec seulement 9,05 % et 5,10 % des prestations respectivement, connaissent une demande bien plus faible.

# ANTENNE DU LIMOUSIN, DORDOGNE : AS « *HANDICAP MOTEUR* » (HMO & MCI)

Pour la Creuse (23), cela n'est pas surprenant car c'est un département historiquement moins dynamique en termes de prescriptions. En revanche, pour la Corrèze (19), la baisse de plus de 6 points reste peu compréhensible.

Lors de nos échanges avec les prescripteurs principaux tels que Cap Emploi et France Travail ont montré leur satisfaction quant au travail réalisé. Ainsi, ils ont même exprimé leur contentement que le GEPH ait ouvert une agence à Brive, car depuis 2018, la demande ne cessait d'augmenter dans ce département.

Ce début de marché pour ce département suscite donc de vives interrogations. Est-ce lié à une mauvaise appropriation du logiciel Digit'Hall par les prescripteurs ? Même si cela était une variable explicative, elle n'expliquerait pas totalement cette importante baisse.

Enfin, d'après nos outils internes, la répartition des prescripteurs demeure similaire à celle des précédentes prestations PAS. Les Cap Emploi restent les prescripteurs majoritaires, suivis par France Travail, tandis que les Missions Locales jouent un rôle moins important. L'appropriation de la prestation par les prescripteurs de la fonction publique a été difficile, mais il semble que cette situation soit désormais derrière nous.

”

« Je viens de lire votre compte-rendu, je le trouve parfaitement rédigé. Je vous remercie pour votre travail, les techniques apportées.

Bien cordialement. »

Michel. P, usager



# ANTENNE DU LIMOUSIN, DORDOGNE : AS « *HANDICAP VISUEL* » (HV)

En 2024, nous avons enregistré 39 AS prescrites pour 39 personnes, **totalisant 298,50 heures et 367 activités réalisées.**

A titre de comparaison, en 2023, nous avons réalisé 54 prescriptions couvrant 4 des 5 types de Prestations d'Appui Spécifique (PAS), pour un total de 900 heures, impliquant l'accompagnement de 51 personnes à travers 54 prestations.

Le volume d'heures validé a donc diminué de **601,5 heures, soit une baisse d'environ 66,8 % entre 2023 et 2024.** Cette diminution s'accompagne d'une réduction du nombre de prescriptions et du nombre de personnes accompagnées. Cette évolution souligne la nécessité d'identifier les causes sous-jacentes afin d'ajuster notre offre et de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.

**Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces chiffres relativement bas en comparaison avec les AS HMo.**

Tout d'abord, la méconnaissance du dispositif et de ses bénéfices de la part des conseillers de **France Travail** a probablement limité le nombre de prescriptions.

Certaines personnes en situation de handicap visuel sont déjà accompagnées par des structures médico-sociales spécialisées, ce qui peut réduire le besoin de recourir aux Appuis Spécifiques.

# ANTENNE DU LIMOUSIN, DORDOGNE : AS « *HANDICAP VISUEL* » (HV)

Enfin, la population concernée par la déficience visuelle est, de manière générale, moins nombreuse que celle concernée par la déficience motrice.

Dans ce contexte, il reste essentiel de renforcer les actions de sensibilisation et de valorisation des AS HV pour le territoire.

L'objectif est d'encourager une mobilisation plus large des prescripteurs et de permettre aux personnes en situation de handicap visuel de mieux connaître et d'accéder pleinement aux accompagnements proposés.

”

« Merci beaucoup pour ce travail très complet et surtout merci pour votre suivi, votre soutien pendant mon stage. Au plaisir de se revoir dans une autre formation, au plus tard chez un employeur. »

Madame.B, usager



# ANTENNE DE L'Auvergne ET LOIRE : AS « *HANDICAP MOTEUR* » (HMO & MCI)

L'année 2024 a été marquée par un démarrage lent et difficile, s'étalant d'avril à septembre. Durant cette période, les prescriptions se sont faites rares, entraînant une sous-activité des équipes, un impact sur leur motivation et, in fine, la démission d'une conseillère technique. Ce contexte s'est toutefois amélioré grâce à l'intensification de la communication menée par l'Agefiph auprès des prescripteurs, facilitant ainsi l'appropriation du dispositif et provoquant une nette hausse des prescriptions.

**Au total, 732,5 heures ont été validées en 2024, permettant l'accompagnement d'environ 150 personnes.**

Parallèlement, deux évolutions majeures ont marqué cette première année de déploiement : l'adaptation progressive des prescripteurs et des équipes à l'outil Digit'Hall, d'une part, et l'instauration d'un nouveau mode de facturation à l'acte toutes les 15 minutes, d'autre part.

L'activité des Appuis Spécifiques s'est principalement concentrée dans deux départements : le Puy-de-Dôme (63) et la Loire (42), qui représentent à eux seuls plus de 80% de l'activité totale. Une dynamique de montée en puissance s'est amorcée au second semestre 2024, probablement en lien avec une meilleure compréhension du dispositif par les prescripteurs, tendance qui devrait se confirmer en 2025.

Dans le Puy-de-Dôme, l'activité se caractérise par une forte proportion d'« analyse de la situation » (plus de 50 % des heures totales validées), traduisant une sollicitation importante du dispositif par des demandeurs d'emploi en quête d'un premier niveau de diagnostic. Les modules « analyse des capacités » et « évaluation approfondie » y sont mobilisés de manière équilibrée, témoignant d'un réel engagement dans l'accompagnement des parcours.

# ANTENNE DE L'Auvergne ET LOIRE : AS « *HANDICAP MOTEUR* » (HMO & MCI)

Le département de la Loire présente une configuration similaire, avec un recours marqué à l'« analyse de la situation », là encore probablement porté par une forte présence de demandeurs d'emploi.

Cap Emploi est le principal prescripteur, à l'origine de plus de 64 % des demandes en cette première année. France Travail se positionne en deuxième place avec environ 31 % des prescriptions, suivie par les Missions Locales (3,5%). Les autres prescripteurs — notamment les centres de gestion et les employeurs de la fonction publique — représentent ensemble moins de 1,5 % des demandes.

”

« Bonjour, Madame G nous a fait un retour très positif des aides techniques mis à sa disposition. Le matériel va grandement lui faciliter ses conditions de travail. »

Madame B prescripteur d'AS



# LES PARTENARIATS EN 2024

Comme les années précédentes, nous avons collaboré avec de nombreux nouveaux centres de formation et accompagné un nombre croissant de personnes engagées dans un parcours de formation professionnelle. Toutefois, en raison d'une anticipation insuffisante de la part des prescripteurs, la majorité des bénéficiaires avaient déjà débuté leur formation au moment où les demandes d'intervention nous étaient adressées, se trouvant ainsi en difficulté dans leur parcours. Cette situation a nécessité une mobilisation rapide de nos équipes pour organiser les rendez-vous dans des délais contraints, au prix d'une forte pression sur les plannings et du recours à des heures supplémentaires.

En Nouvelle-Aquitaine, cette situation a conduit à une utilisation accrue de la plateforme EPAtch pour solliciter des prêts dans le cadre des dispositifs « ACCEA ». Malgré des ruptures d'aides techniques disponibles, notre collaboration avec l'équipe d'EPAtch reste de qualité. Toutefois, les initiatives menées par la plateforme pour organiser des « showroom mobiles » n'ont pas rencontré le succès escompté cette année dans nos huit départements.

Nous attendons avec impatience l'implantation des showrooms locaux à Rochefort et Boulazac, annoncée pour 2025.

En 2024, notre relation avec l'AGEFIPH a continué avec un suivi en temps réel de notre activité, et des réunions fréquentes pour répondre aux demandes des prescripteurs et des bénéficiaires et mettre en place une organisation fluide.

Cette année, nous avons constaté une amélioration notable de la qualité des prescriptions — qu'il s'agisse de la complétude des formulaires ou du respect du cadre d'intervention — grâce au nouvel outil digital déployé par l'Agefiph.



En 2025, nos équipes seront pleinement mobilisées pour maintenir et renforcer la qualité ainsi que l'efficacité de notre déploiement de ces nouveaux marchés. Nous sommes fiers de notre ancrage solide dans les huit départements de Nouvelle-Aquitaine, confirmé par les résultats positifs des années précédentes, ainsi que de notre récente implantation dans cinq départements de l'ancienne région Auvergne et dans le département de la Loire.

Ces réussites sont le fruit d'un engagement constant et d'un travail rigoureux, et nous sommes déterminés à poursuivre cette dynamique.

Nous sommes convaincus que notre expertise et notre implication permettront d'apporter des réponses durables et adaptées aux défis spécifiques rencontrés par ces nouveaux territoires.

Ainsi, l'année 2025 s'annonce comme une période charnière, riche en défis et en opportunités. Nous sommes prêts à les relever avec détermination et à poursuivre notre mission en faveur du public en situation de handicap moteur et visuel.

Pour conclure, quelques mots latins : ***Post nubila, Phoebus***, soit « *Après les nuages, le soleil !* »

**2024 est désormais derrière nous, tournons-nous résolument vers 2025 !**

